

Juge d'application des peines

Par vagabond, le 21/03/2014 à 13:09

Bonjour,

ma concubine vient d'être condamnée pour détournement de fond, je ne suis en aucun cas lié a cette affaire puisque je n'étais pas au courant de ses agissements.

Le juge d'application des peines demande la situation financière de ma concubine et les ressources mensuelles du foyer personnellement je refuse que mon revenu soit comptabiliser suis-je dans mon droit sinon qu'es ce que je risque sachant je le répète je ne suis pas mêlé a cette affaire cela a été notifié dans le PV.

D'avance merci de vos réponses.